

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE1029

présenté par
Mme Valentin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:

Il est instauré une taxe sur les importations de fruits et légumes ainsi que sur les produits d'alimentation animale qui ne seraient manifestement pas soumis aux mêmes normes sanitaires et environnementales.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nos agriculteurs subissent une dégradation de leur compétitivité. Cette dégradation est aussi engendrée par une concurrence déloyale, souvent réalisée par nos voisins européens via un dumping social et environnemental qui est insupportable.

Dès lors, ledit article propose de taxer les fruits et légumes ainsi que l'alimentation animale importés qui ne seraient pas soumis aux mêmes normes sanitaires.